

# Complément'air

Édition 2024

de l'oxygène pour votre avenir



## La passion de transmettre, pour renforcer les liens entre les générations

**U**ne recette de grand-mère, une passion transmise de père en fils ou, à l'inverse, des cours d'informatique pour communiquer et interagir avec les petits-enfants...

Les transmissions générationnelles sont plus que jamais d'actualité et apportent des bénéfices à tous, dans ou en dehors du cercle familial. **Vecteurs de savoir-faire et de mémoire** pour les uns, **sentiment d'inclusion** pour les autres : au-delà des transmissions, ce sont de **véritables échanges qui continuent à se tisser entre les générations.**

**La transmission générationnelle, une affaire de famille mais pas seulement !**

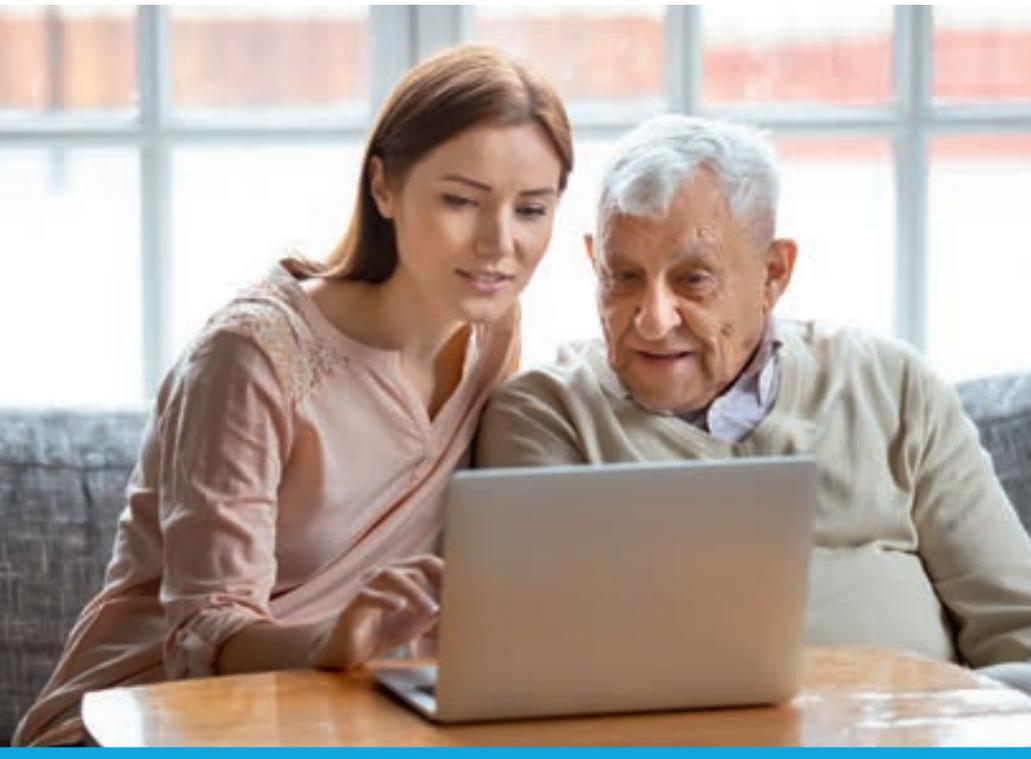
Dans notre société en constante évolution, la famille demeure solidement ancrée dans les valeurs des Français. Pour 83 % d'entre eux,



la famille est ce qui compte le plus et passe avant leur carrière, selon une enquête OpinionWay publiée en octobre 2023. Il n'est pas surprenant que la transmission de génération en génération continue d'être un **rôle essentiel dans les relations familiales.**

Et les liens entre les objets légués sont aussi nombreux et variés qu'ils sont divers : des biens matériels, des bijoux, des recettes de cuisine secrètes mais pas seulement. La transmission concerne autant **des valeurs, que des savoir-faire ancestraux, des traditions ou des récits historiques.** De quoi préserver la mémoire et l'essence d'une lignée.

>>



La généalogie continue d'ailleurs à susciter l'intérêt, y compris chez les plus jeunes. Aujourd'hui, et heureusement **ces transmissions dépassent le cadre de la famille au sens strict**. Une nécessité alors que les modèles familiaux sont eux aussi questionnés, avec la hausse du nombre de familles recomposées et le souhait moins évident d'avoir des enfants chez les

jeunes adultes. Associations, tiers-lieux et autres initiatives pour rapprocher les populations sont autant de **moyens pour échanger et transmettre**.

### Des bienfaits avérés pour les personnes âgées

S'il ne fait aucun doute que les plus jeunes ont beaucoup à apprendre au

contact de leurs grands-parents ou des seniors qui les entourent, l'inverse se vérifie aussi.

La **médiation numérique** à destination des personnes âgées en est un excellent exemple. Apprendre à envoyer des e-mails, à faire des démarches en ligne ou à utiliser les réseaux sociaux est un **facteur d'inclusion important pour les seniors**.

Cela va même plus loin : les **interactions intergénérationnelles** améliorent le moral des personnes âgées et, par extension, leur santé. Un projet expérimental mené en 2023 dans le Pas-de-Calais a ainsi permis de mettre en évidence ces bienfaits, en intégrant une école maternelle dans une maison de retraite.

**Résultat** : un sentiment d'appartenance accru chez les seniors participants, qui ont aussi eu la sensation de retrouver des liens familiaux. Ce type d'expérience permet d'ouvrir la voie à des traitements non-médicamenteux pour **améliorer la prise en charge de l'anxiété et de la dépression** chez les personnes âgées.

Un enjeu majeur à l'heure où les troubles mentaux sont de plus en plus fréquents chez les résidents des Ehpad.



## LE MOIS DE LA RETRAITE DES HOSPITALIERS DU C.G.O.S.

### RÉSULTAT DU JEU CRH RÉSERVÉ AUX RETRAITÉS

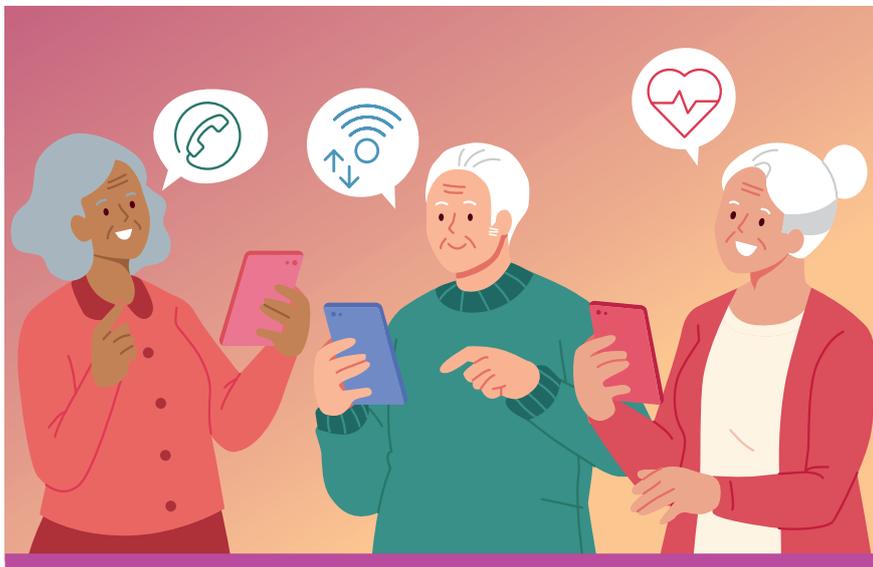


Mme GIAMARCHI, notre gagnante.

Les affiliés retraités, bénéficiaires de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers ont eu, en 2023, l'occasion de tenter leur chance au jeu qui leur était réservé, à l'occasion de cette opération de sensibilisation vers les hospitaliers sur la nécessité de préparer leur retraite.

Le tirage au sort a désigné cette année **Marie-Edith GIAMARCHI**, de Roquevaire (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Nous lui adressons toutes nos félicitations ! Elle aura le plaisir de profiter d'une **croisière fluviale en Andalousie, au fil du Guadalquivir**, avec la personne de son choix.





## Utiliser les ondes wi-fi pour détecter les chutes des seniors

**C**haque année en France, une personne sur deux, de plus de 80 ans vivant à domicile, tombe au moins une fois.

Les conséquences physiques, psychiques et sociales de ces chutes sont encore plus significatives lorsque la personne n'est pas secourue rapidement. Une entreprise française a mis au point **un capteur qui permet de détecter les chutes et de prévenir immédiatement les proches ou les aidants.** Voici comment cela fonctionne.

### Un dispositif qui respecte la vie privée

Pour alerter de la chute d'une personne âgée, différentes solutions existent déjà mais elles ont des limites. La télésurveillance nécessite des caméras à domicile qui peuvent être intrusives.

En ce qui concerne les boîtiers ou bracelets d'alarme, les seniors peuvent refuser de les porter, ou connaître des difficultés à les actionner en cas de problème. Ce nouveau dispositif **utilise à la fois**

**l'intelligence artificielle et les ondes wi-fi pour automatiser les alertes.** Le tout, sans intervention particulière des seniors et dans le respect de leur vie privée.



### Cette prise connectée est déjà utilisée dans des EHPAD

**La prise connectée au réseau wi-fi local joue le rôle de capteur : elle détecte la manière dont les mouvements déforment les ondes wi-fi.** Une intelligence artificielle analyse alors ces données pour détecter si elles font suite à une chute. Et si c'est le cas, **l'alerte est immédiate** : un aidant ou un proche est prévenu sur son smartphone.



Un seul capteur couvre une surface de près de 70 m<sup>2</sup>, même s'il s'agit de pièces distinctes au sein d'une même habitation.

Cette solution est déjà déployée dans plusieurs centres d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) en Île-de-France.

**BON À SAVOIR...**



**PLUS DE 300 000 AGENTS HOSPITALIERS FONT CONFIANCE AU C.G.O.S POUR LEUR ÉPARGNE RETRAITE.**

Tous les agents (titulaires, stagiaires, contractuels et emplois aidés) et praticiens hospitaliers publics, y compris ceux de l'AP-HP, ainsi que le conjoint non hospitalier d'un affilié (ou le concubin ou le partenaire lié par un PACS) peuvent bénéficier des avantages et des « Plus Sociaux » (prise en charge partielle des cotisations en cas de maladie pour les affiliés en activité et offre jeunes, voir ci-dessous) offerts par le C.G.O.S. à ses cotisants. **Parce que solidarité oblige, nous pensons également à vos proches.**

**40% DES NOUVEAUX AFFILIÉS, EN 2023, ONT MOINS DE 40 ANS !**

La Complémentaire Retraite des Hospitaliers propose une mesure favorisant l'affiliation des jeunes hospitaliers. Ainsi, chaque nouvel affilié de moins de 41 ans bénéficie d'**un mois de cotisation offert tous les ans jusqu'à l'année au cours de laquelle il fête son 40<sup>ème</sup> anniversaire, dans une limite de 10 ans au maximum.**

Une initiative particulièrement bienvenue pour les jeunes hospitaliers, dont les salaires en début de carrière sont faibles et ne permettent pas toujours de s'offrir une complémentaire retraite !



**RETROUVEZ LA CRH SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !**

**Les moyens de communication de la CRH évoluent** pour être toujours plus proches des affiliés et des agents hospitaliers.

Retrouvez-nous sur Facebook, Instagram et sur notre site internet : <https://crh.cgos.info/> dans la partie « **Espace affilié** » (en haut à gauche de la page d'accueil), **rubrique « Retraité »**, vous retrouvez toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin.



**L**a Complémentaire Retraite des Hospitaliers compte **297\*** rentiers centenaires (**264** femmes et **33** hommes) !

Depuis plus de 40 ans, ces allocataires perçoivent chaque trimestre leur rente CRH. La retraite est de nos jours, un sujet de plus en plus important, et c'est vraiment **une nouvelle vie qui s'annonce après la vie active.**

Voilà pourquoi il est indispensable de **bien préparer sa retraite. Pensez à le rappeler à vos proches hospitaliers.**

Voici la répartition par âge, selon le genre :

Age	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
100 ans	103	17
101 ans	72	9
102 ans	47	6
103 ans	25	1
104 ans	9	0
105 ans	3	0
106 ans	3	0
108 ans	1	0
110 ans	1	0
<b>Total</b>	<b>264</b>	<b>33</b>

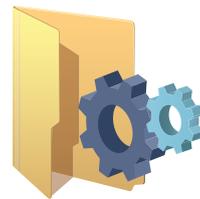
\*Sources : Allianz au 31/12/2023

# Infos CRH

1<sup>er</sup> Plan d'Épargne Retraite de la Fonction publique hospitalière

## PARAMÈTRES 2024

Rendement de retraite (valeur de service du point divisée par valeur d'acquisition du point) : **4,00 % pour 2024.**



### Valeur de service :

- Valeur de service des points acquis à titre non onéreux : **0,4634 €**
- Valeur de service des points acquis jusqu'au 31/12/1997 : **0,4840 €**
- Valeur de service des points acquis du 01/01/1998 au 30/06/2008 : **0,5549 €**
- Valeur de service des points acquis à compter du 01/07/2008\* : **0.6092 €**
- Taux de revalorisation des droits en capital à compter du 01/07/2008 : **1.75% net de frais**
- Taux de revalorisation de la valeur de service (rente) : **1.1%.**

\*Points bénéficiant d'une rente conventionnelle garantie à vie.

## Nous contacter c'est simple !

**Attention**, quel que soit le moyen choisi, **n'oubliez pas de vous munir de votre numéro d'allocataire** ou de le préciser en cas de courrier ou mail.

**Par Internet [crh.cgos.info](http://crh.cgos.info)**  
« Espace Affilié », puis « Retraité »

**Par mail au [crhcgos@allianz.fr](mailto:crhcgos@allianz.fr)**  
en indiquant votre numéro d'allocataire  
Complémentaire Retraite des Hospitaliers

**Par courrier à l'adresse suivante :**  
ALLIANZ RETRAITE  
CENTRE DE SOLUTIONS CLIENTS COLLECTIVES RETRAITE  
Centre de Services Hospitaliers  
TSA 21006 - 67018 Strasbourg Cedex

**Par téléphone au 0 978 978 015**  
service et appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 17h30  
pour toute question relative à votre situation personnelle.



### IMPORTANT

Si vous changez de coordonnées ou de nom par exemple (suite à un mariage, un divorce...) il est impératif d'en informer Allianz Retraite, dès que possible, par le moyen que vous souhaitez.

